

cas requis et accoutumé de vivre et mourir en la religion catholique, apostolique et romaine, se comporter en bon citoyen et avertir le consulat de tout ce qu'il apprendrait ymporter au service du roy, bien et repos de ladite ville (4). »

Alexandre-Louis de Sarrazin, assigné le 10 juin de la même année 1697 par devant messire Henri-François Lambert d'Herbigny, intendant de la généralité, à la requête de Charles de la Cour de Beauval, chargé de la recherche des usurpateurs des titres de noblesse dans les trois provinces de Lyonnais, Forez et Beaujolais, fut, par jugement du 10 juillet suivant, expressément maintenu dans la noblesse, sur la seule justification qu'il était bien fils de Marc-Conrad Sarrazin, conseiller au Parlement de Grenoble (5).

Ses armes, telles que nous les avons données précédemment pour son père, figurent dans l'armorial manuscrit de la généralité de Lyon dressé par d'Hozier en 1698, f° 213.

On le voit intervenir le 24 mars 1718 dans un contrat dressé par M^e Damien, notaire à Lyon, pour constituer au profit de M^{re} Alexandre de Garadeur, marquis de l'Ecluse, en échange de 10.800 livres de capital, une rente annuelle et perpétuelle de 540 livres. Cette rente, existant encore pour partie en 1770, fut au nombre des charges qui entraînèrent alors la vente de La Pierre.

Alexandre-Louis de Sarrazin avait épousé en premières noces D^e Élisabeth de Maulde (6) dont il eut pour enfants :

(4) Archives communales de la ville de Lyon, série BB, n° 443, registre des nommés de 1689 à 1702.

(5) Archives départementales du Rhône, série C, n° 145.

(6) D'Hozier donne pour armes à cette Élisabeth de Maulde : *D'or à une bande de sable chargée de 3 croisettes d'argent. Ecartelé d'or à une croix dentelée de gueules. (Armorial de la Généralité, p. 213.)*